



## COMPTE RENDU – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 19 Décembre 2019 à 18h00  
A St Etienne des Champs

### **Convocation du 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Saint Etienne des Champs, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le douze décembre deux mille dix-neuf.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 40
	En exercice : 51	Contre : 00
	Qui ont pris part à la délibération : 40	Abstention : 00

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, BELLAIGUE Gilles, GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, BERGER Marie-Claude (suppléante), SENEGAS-ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, ARFEUILLE Jeanine (suppléante), DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, CONDY Cédric, DOMAGALA Daniel, DESMOULIN Nicole, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, MONTPEYROUX Nicolas, ANDANSON Antonia, JALICON Adrien, BOURDEIX Jean, TIXERONT Gérard, VIALETTE GIRAUD Janette, BESANCON Gilles, ARNAUD Daniel, LE CHAPELAIN Jean-Luc et RIVET Annie.

**Absents :** Mesdames et Messieurs LEGOY Jean-Pierre, MULLER Lionel, DO COUTO Séverine, , ERAGNE Yannick, PEYRARD Thierry, OUACHEM Jean-Pierre, FOURNIER Jean-Claude, ONDET Dominique, MILORD Franck, FARGEIX Gervais et THOMAS Bernard.

**Ont donné pouvoir :** Madame ACHARD Marie-Claire à Monsieur BIZET Jean-François, Madame FERREYROLLES Janine à Monsieur OLLIER Jean-Pierre, Monsieur MANGOT Marc à Monsieur DOMAGALA Daniel, Monsieur SERVIERE Gilles à Madame VIALETTE GIRAUD Janette, Monsieur CARRIAS Charles à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Monsieur COQUET Stéphane à Madame ARFEUILLE Jeanine.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur Jean-Louis RABAT.

### **SPANC**

Présentation des aides des agences de l'eau et du Conseil départemental 63  
Jeremy LOUIS

### **2019-06-01 : SANTE – SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le premier Contrat Local de Santé signé en 2013 est arrivé à échéance.

Le SMADC a saisi la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans afin de connaître sa position sur la signature d'un second contrat.

Les axes pressentis sont les suivants : L'accès aux droits de santé et aux soins, L'éducation à la santé et prévention, La santé mentale, Le bien vieillir et La coordination, l'animation et l'information du CLS II.

Il est proposé au Conseil Communautaire de s'inscrire dans ce renouvellement et d'autoriser le Président à signer le second CLS.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

### **2019-06-02 : FINANCES – INNOV'IA 3I NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS**

L'acquisition, au terme du contrat du crédit-bail était fixée à l'euro symbolique. Différentes écritures comptables ont donc être réalisées pour constater la sortie du bien de l'actif.

La vente à l'euro symbolique est assimilée à une subvention remise par la collectivité concernée. Un mandat au compte 204 fait donc partie des écritures. Il a été établi le 14 septembre 2015 d'un montant de 1.207.064,60€.

Il y a ensuite obligation de procéder à son amortissement. Depuis 2015 rien n'est fait. Il convient donc de régulariser la situation.

Le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation budgétaire partielle ou totale de de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement. Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité.

Ce dispositif budgétaire et comptable permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions versées et de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement puisqu'une recette de fonctionnement est constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Ce jeu d'écriture comptable permet ainsi d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement.

Il est réalisé de la manière suivante :

- ✓ Constatation de l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement : (dépense de fonctionnement au compte 68, recette d'investissement au compte 28)
- ✓ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement (dépense d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette de fonctionnement au compte 7768 «neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »).

Ce dispositif pourrait ainsi s'appliquer pour la cession d'Innovia, la somme serait amortie en une seule fois compte tenu que l'immobilier ne fait plus partie du patrimoine de la collectivité, on aurait de ce fait un actif cohérent.

Possibilité également d'appliquer cette procédure à la parcelle de terrain AS 199 évaluée au montant de 36€ et sortie pour l'euro symbolique en date du 29 octobre 2014

Pour mettre en place ce dispositif les écritures budgétaires suivantes sont à prévoir pour INNOVIA et la parcelle de terrain :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dotation aux amortissements	6811	1.207.100,60€		
Amortissement des subventions versées			2804412	1.207.100,60€
Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	198	1.207.100,60€		

Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées			7768	1.207.100,60€
--	--	--	------	---------------

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-03 : FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR**

La Trésorerie de Pontaugur a adressé à la Communauté de Communes plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 447.50 €, en effet, la commission de surendettement de la Banque de France de Clermont-Ferrand a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire Ce rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement de toutes les dettes des intéressés déclarées à la procédure. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de constater l'extinction des créances faisant l'objet de cette demande.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-04 : AGRICULTURE – AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ANIMATION DU RESEAU POUR LA TRANSMISSION DU FONCIER**

La convention pour l'animation du réseau pour la transmission du foncier arrive à échéance le 31/12/2019. Le SMADC nous a adressé une proposition d'avenant pour l'année 2020. Le restant à charge pour la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans sera de 2 660.51 € pour l'an 2020.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-05 : ENVIRONNEMENT – AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ANIMATION DU SERVICE MUTUALISE GEMAPI**

La convention pour l'animation du service mutualisé GEMAPI arrive à échéance le 31/12/2019. Le SMADC nous a adressé une proposition d'avenant pour l'année 2020. Le restant à charge pour la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans sera de 1 602.21 € pour l'an 2020

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-06 : ENVIRONNEMENT – CONTRAT TERRITORIAL CHAVANON DEMANDE DE SUBVENTION POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE**

Le premier Contrat Territorial Chavanon se termine fin 2019, cependant un second contrat de 5 ans est actuellement en cours d'élaboration. Cette phase de transition est estimée à 1 année. Afin de ne pas interrompre la dynamique engagée depuis 5 ans pendant cette année de transition, il est proposé de poursuivre l'animation et les actions pendant cette phase de transition.

L'année 2020 sera également consacrée à la programmation du prochain programme pluriannuel de gestion et à la réalisation de la nouvelle Déclaration d'Intérêt Générale nécessaire à la mise en œuvre de travaux sur les parcelles privées. Actuellement le poste de technicien de rivières sur la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans représente 0,6 ETP (pour 338 km de cours d'eau), il est proposé de faire une demande de subvention pour 0,8 ETP en prévision d'une éventuelle mise à disposition sur la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour les communes de Saint Sauves d'Auvergne et de Saint-Julien-Puy-Lavèze (32,4 km de cours d'eau).

*La demande de solde sera effectuée au temps réel passé sur le Contrat.*

**Plan de financement prévisionnel pour l'animation et mise en place du programme d'actions**

*Fonctionnement (montant en TTC)*

Détail action	Coût prévisionnel	Taux de subvention CD63	Taux de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne	Reste à charge
Animation (poste 0,8 ETP + frais de fonctionnement)	35 600 €	25 %* Soit 8 900 €	50 %* Soit 17 800 €	25 %* Soit 8 900 €

Le technicien assurera l'animation territoriale et prendra en charge les missions de suivi et de gestion des cours d'eau suivantes :

- Le suivi de l'état des cours d'eau (diagnostic, visites, cartographie)
- L'accompagnement des travaux pluriannuels de gestion de milieux aquatiques (coordination technique, gestion administrative, réglementaire et financier)
- Les contacts avec les partenaires, la sensibilisation et l'information (animation de réunions, concertation avec les acteurs du territoire, action de communication, formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières.

En parallèle de ses missions, le technicien rivières apportera des conseils et une assistance technique sur la thématique de la gestion de l'eau à l'échelle des deux intercommunalités.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-07 : ECONOMIE – RACHAT D'IMMEUBLES A L'EPF SMAF - Parcelle AO 198-199-297 – PONTAUMUR et BR 127-128 CONDAT EN COMBRAILLE**

Monsieur le Président expose : L'établissement public a acquis pour le compte de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans les immeubles cadastrés BR 127 de 12600 m<sup>2</sup> et BR 128 de 6900m<sup>2</sup> sur la commune de Condat en Combraille afin de créer une réserve foncière ainsi que les immeubles cadastrés AO 198 de 78m<sup>2</sup>, AO 199 de 92m<sup>2</sup> et AO 297 de 1114m<sup>2</sup> sur la commune de Pontaumur afin de créer le marché couvert de Pontaumur.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire de racheter ces parcelles afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 310 056.31 €. Sur ce montant s'ajoute des frais d'actualisation pour 2042.64 € dont le calcul est arrêté au 30 juin 2020 et une tva sur marge de 1 213.02 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 313 311.97 €.

La communauté de communes aura réglé à l'EPF SMAF Auvergne 161 064.26 € au titre des participations (2019 incluse). Le restant dû est de 152 247.71 €.

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité,**

Entendu l'exposé du Président,

➤ **ACCEPTE** le rachat par acte administratif les immeubles et parcelles cadastrées BR 127 et BR 128 à Condat en Combrailles ainsi que les immeubles et parcelles AO 198, AO 199 et AO297 sur la commune de Pontaumur.

➤ **ACCEPTE** les modalités de paiements exposées ci-dessus,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette procédure,

➤ **DESIGNE** Monsieur SOUCHAL Boris, Vice-Président comme signataire de l'acte

➤ **S'ENGAGE** à racheter à la demande de l'EPF SMAF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.

#### **2019-06-08 : HABITAT – RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA CCV AU PIG HABITAT MIEUX**

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a participé au programme national « Habiter Mieux » en 2019 en retenant, initialement 30 dossiers puis 60 dossiers (ajouts de crédits – délibérations du 16/07/19 et du 05/11/19).

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette participation selon les critères suivants :

- Subvention de 500 €/dossier
- Financement de 60 dossiers par an.
- Thèmes : Précarité énergétique et Aide à l'autonomie.
- Ménages aux ressources modestes et très modestes.

Il convient de délibérer pour :

- Approuver la décision du Président
- Autoriser le Président à signer tous les documents correspondants.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

#### **2019-06-09 : ECONOMIE – HABITAT – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET D'UN LOGEMENT**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est engagé en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement d'un immobilier d'entreprises et d'un logement à st avit et précise qu'il convient de procéder à l'attribution des marchés.

Il présente au Conseil communautaire le rapport de la commission des marchés et propose de retenir :

<u>N°</u>	<u>LOTS</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT</u>
1	DESAMIANTAGE	LAURENT MONTAGE LEVAGE	20 055,00 €
2	DEMOLITIONS - MACONNERIE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	BOURDAROT	65 196,00 €
3	CHARPENTE - TRAITEMENT DES BOIS	SUCHEYRE	30 004,00 €
4	COUVERTURE ARDOISE - ZINGUERIE	SUCHEYRE	37 718,00 € + option 2 000 € = 39 718,00 €
5	ENDUITS DE FACADES	BOURDAROT	15 255,00 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE BOIS et MENUISERIE INTERIEURE	LOPITAUX LECUYER	39 900,00 €
7	SERRURERIE	TAILLANDIER-ROUVET	9 180,00 € + Option 3865,00 € = 13 045.00 €
8	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	TARTIERE JEAN-LOUIS	56 485,60 €
9	CARRELAGE - FAIENCE	PRADIER STEPHANE	32 573,90 €
10	SOLS COLLES	TARTIERE JEAN-LOUIS	87 588,00 €
11	CHAUFFAGE RAFRAICHISSEMENT VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	SARL POUGHEON ETS BOURDUGE	7 743,80 €
12	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES - CHAUFFAGE ELECTRIQUE	SARL DURANQUET ET ASSOCIES	22 088,90 €
	Montant TOTAL en EUROS H.T.		350 375,23€

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-10 : ECONOMIE – ENFANCE JEUNESSE – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DU POLE ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est engagé en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement d'un Pôle Enfance Jeunesse à BOURG LASTIC.

Il précise que le cabinet BOURBONNAIS JACOB nous a fait parvenir un avenant de fin de travaux. En effet, le contrat prévoyait un ajustement sur le montant réel des travaux.

Il est proposé de valider ce dernier à hauteur de 9784.45 €.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-11 : ECONOMIE – HABITAT – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DES LOGEMENTS DE ST JACQUES D'AMBUR**

La Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans a retenu la maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE CARPENTIER (co-traitant DOMINERGIE) par délibération du 17/05/2016 pour le projet « Aménagement de trois logements locatifs à Saint-Jacques D'AMBUR »

Suite à la défaillance du membre DOMINERGIE (défaut d'assurance), et d'après les dispositions de l'article R2142-26 du code de la commande publique relatif aux groupements d'opérateurs économiques, il est proposé de modifier le groupement de maîtrise d'œuvre via un avenant.

ARCHITECTURE CARPENTIER reprendra l'ensemble des missions à compter de la phase PRO-DCE.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-12 : ENFANCE JEUNESSE – ACQUISITION D'UN LOGICIEL COMMUN A L'ENSEMBLE DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE**

Afin de continuer le travail d'harmonisation des services Enfance/jeunesse sur le territoire intercommunal et optimiser les pratiques et la gestion, il est nécessaire d'acquérir un logiciel commun pour nos 4 services Enfance/Jeunesse (3 ALSH + RAM).

Un cahier des charges a été rédigé afin de préciser l'ensemble des modalités nécessaires d'un logiciel commun regroupant des fonctionnalités de saisie, d'inscriptions, de réservation, des accès familles avec des fichiers par enfants pouvant se reporter d'une année sur l'autre, une configuration de la facturation adaptée et un export vers les logiciels comptables et un suivi statistiques adapté aux demandes des partenaires.

5 prestataires ont été contactés dont les 3 utilisés actuellement. Seulement 2 ont pu répondre au cahier des charges établi.

	DEPENSES				RECETTES	
	ABELIUM		BELAMI		CAF	
	HT	TTC	HT	TTC	Montant attendu	%
<b>Acquisition logiciel</b>	<b>5 390,00 €</b>	6 468,00 €	4 085,00 €	4 902,00 €	<b>4 312,00 €</b>	80%
<b>Formation</b>		<b>3 465,00 €</b>		3 576,00 €	<b>1 386,00 €</b>	40%
<i>Maintenance et Hébergement annuel</i>		3 372,00 €		3 530,20 €		

Le logiciel ABELIUM propose un nombre d'accès illimités, BELAMI les accès sont restreints.

ABELIUM est en adéquation avec les statistiques sur les prérogatives CNAF (et donc sur les demandes de la CAF) de chaque département, de plus, du fait qu'il soit déjà implanté sur le PDD, ces prérogatives leur sont connues. BELAMI ne connaît pas les demandes CNAF et CAF du PDD car ils ne sont pas implantés sur le département.

ABELIUM semble plus fonctionnel, plus pratique et plus complet notamment sur le transfert en comptabilité pour l'ALSH de BL que BELAMI.

Lors de la présentation du logiciel à l'équipe le commercial n'a pas pu apporter les réponses à toutes les questions techniques. 2 structures utilisant BELIUM ont été contacté, Thiers et Aigueperse, ils sont très satisfaits de l'utilisation de la réactivité des équipes.

La formation proposée par ABELIUM est plus complète.

La maintenance chez ABELIUM est offerte la première année.

Il est proposé de choisir le prestataire ABELIUM.

Le montant d'acquisition pour ABELIUM (acquisition + formation) s'élève à 9 933 €. Le reste à charge après déduction de la subvention CAF serait de 4 235 € TTC.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-13 : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE DU CONCOURS CHAROLAIS 2019**

Le concours charolais s'est déroulé sur la commune de La Goutelle cet été 2019. La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a été sollicité pour le versement d'une subvention à l'association organisatrice.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 500 € à l'association organisatrice du Concours Charolais Pontaumur-la goutelle.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-14: TOURISME – UNESCO – PROPOSITION DE PARTENARIAT**

Le Département a lancé la démarche « Tous engagés » afin de mobiliser les territoires, les habitants et les acteurs économiques autour de l'inscription de la chaîne des Puys-Faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le territoire de la CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS est associé à cette démarche car 3 communes, SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, PONTGIBAUD et BROMONT-LAMOTHE entièrement ou partiellement font partie du périmètre classé. Des comités de pilotages, des comités techniques et des groupes de travail sont actuellement lancés pour travailler sur la prochaine programmation d'investissements 2020-2025 et développer les partenariats et communication autour de ce projet.

Un projet avait déjà été fléché sur la programmation précédente sur Saint-Pierre le Chastel, le Camp des Chazaloux. Le conseil départemental nous a demandé de faire remonter l'ensemble des projets et partenariat qui pourraient être envisagés avec notre territoire, porte de d'entrée importante du site de l'UNESCO. Il est proposé de conforter le souhait d'accompagnement de ce projet. D'autres projets pourront être proposés avant le mois de Mai 2020. Une marque a été créée, l'ensemble du territoire CCV pourrait en bénéficier.

Le budget de fonctionnement annuel prévisionnel est de 580 000 €. Il est demandé une participation aux communautés de communes touchées par le classement. Pour la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, la participation s'élèverait à 5000 € par an, à compter de 2020.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter ce partenariat et les conditions financières afférentes.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants

**2019-06-15: ACTION SOCIALE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE ENTRE LA COMMUNAUTE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS ET LE CIAS CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS**

Monsieur le Président rappelle que le 31 janvier 2017, dès début de la fusion des Communautés de Communes Haute Combrailles, Pontgibaud Sioule et Volcans et Sioulet Chavanon, « une subvention exceptionnelle-avance de trésorerie » de 200 000€ a été versée du budget principal de la nouvelle collectivité CCV vers le nouveau CIAS pour lui permettre d'assurer la continuité des services et les premiers versements des salaires aux agents (délibération du 13 janvier 2017).

Il était prévu que cette somme soit remboursée par le CIAS une fois que sa trésorerie serait suffisante.

Un premier remboursement a été effectué le 23 juin 2017 pour 20 000€ (certificat du Président en date du 23 juin 2017 indiquant qu'un remboursement serait échelonné afin d'épurer la dette).

Malheureusement suite à un nouveau décalage des paiements (Aide Personnalisée aux Personnes Agées) du Conseil Départemental pendant l'été, le CIAS avait à nouveau une trésorerie insuffisante pour assumer les charges à régler mensuellement. Une somme supplémentaire de 50 000€ a été versée comme « avance de trésorerie » par CCV au CIAS le 31 juillet 2017 (délibération en date du 25 juillet 2017). Le CIAS avait donc une dette totale de 230 000€ à rembourser à la CCV.

A la fin de l'exercice 2017, le budget CIAS ne permettait qu'un remboursement à hauteur de 140 000€. Aussi, cette somme a été rattachée au budget 2017 faisant apparaître une dépense sur le compte administratif du CIAS et une recette rattachée sur le compte administratif de la CCV.

Or, faute de trésorerie suffisante, le versement effectif vers la CCV n'a pu se faire. Des écritures de régularisations en 2018 ont annulé ce rattachement à l'exercice 2017.

La CCV a émis un titre de recettes en 2018 pour un montant de 140 000€, mais le CIAS n'a toujours pas honoré sa dette. Fin décembre 2019, un point de situation avec le Trésor Public a été fait pour trouver une solution définitive.

Il a été convenu qu'il fallait :

-dans un premier temps annuler le titre de 140 000€ émis en 2018 par la CCV suite à erreur d'imputation puisque la dénomination ambiguë pouvait laisser entendre qu'il s'agissait d'une subvention par là-même non remboursable,

-dans un second temps émettre un nouveau titre de ce montant au compte 7788 « produits exceptionnels » pour justifier la demande de remboursement,

-le CIAS émettra son mandat de 140 000€ en réponse à ce nouveau titre et fera désormais ses propres ouvertures de ligne de trésorerie.

Enfin, il est décidé que les 90 000€ restants ne sont pas remboursables et font office de subvention de la CCV vers le CIAS pour l'année 2017.

Monsieur le Président indique qu'il convient de réaliser une convention afin de permettre la régularisation de cette situation. Il donne lecture de la convention et propose au Conseil Communautaire de la signer.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-16: ACTION SOCIALE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019**

Monsieur le Président indique qu'afin que la communauté de communes puisse répercuter les frais de fonctionnement courants sur le CIAS, il convient de signer une convention de remboursement à hauteur de 50 000 €.

Il donne lecture de la convention et propose de la signer.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTÉ** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-17: FINANCES – ICNE – EMPRUNT POLE ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Communautaire sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Entretien des voies et réseaux ICNE	615232	1 540 €	66112	1 540 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 540 €</b>		<b>1 540 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

∅ **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus

**2019-06-18: FINANCES – AUGMENTATION DE CREDIT – FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Communautaire sur proposition du Président :

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,
- Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Intitulés des Comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Produits exceptionnels Titre annulé sur exercice antérieur	673	140 000 €	7788	140 000 €
<b>TOTAUX EGAUX</b>		<b>140 000 €</b>		<b>140 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

Ø **APPROUVE** les décisions modificatives indiquées ci-dessus

**2019-06-19: FINANCES – REMBOURSEMENT DE FRAIS SPANC**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de faire « remonter », comme prévu lors du vote du budget, la somme de 30 000 € représentant la participation du budget SPANC aux dépenses de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes pour l'année 2019.

Ces dépenses concernent pour partie les frais relatifs à l'emploi de technicien et de la responsable du pôle de développement durable qui ont été réglés directement sur le budget principal et qui sont estimés à 30 000 €.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Après en avoir délibéré,

☞ **DECIDE** de faire « remonter » du budget de fonctionnement SPANC vers le budget principal de la Communauté de Communes la somme suivante :

- 30 000 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement du SPANC

☞ **DECIDE** les écritures comptables suivantes :

- mandat au compte 658 du budget SPANC pour 30 000 €
- recette au compte 7477 du budget principal de la Communauté de Communes pour 30 000 €

**2019-06-20: ENFANCE JEUNESSE – TRAVAUX ALSH PONTAUMUR – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment afin d'accueillir une partie de l'accueil de loisirs du site de Pontaumur.

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000 €	CTDD	30%	39 000 €
Frais d'ingénierie	20 000 €	DETR	30 %	39 000 €
Dépenses imprévues	10 000 €	LEADER	20%	26 000 €
		Autofinancement de la commune (EPCL)	20%	26 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>130 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-21: ENFANCE JEUNESSE – TRAVAUX MAISON DE L'ENFANCE PONTAUMUR – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la création d'un bâtiment afin d'accueillir une maison de l'enfance dédié au moins de 6 ans .

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	250 000 €	DETR	30%	90 000 €
Maitrise d'œuvre / sps / ct	25 000 €	CTDD	30%	90 000 €
Imprévus	25 000 €	LEADER	20%	60 000 €
		Autofinancement de la commune /EPCI	20%	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>300 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-22: MAISON FRANCE SERVICE – TRAVAUX PONTAUMUR – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a été labellisé Maison France service pour ces 3 MSAP. Afin de pouvoir améliorer les conditions d'accès aux services des usagers des travaux sont à prévoir.

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

MAISON FRANCE SERVICES - PONTAUMUR				
Coût du projet				
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000 €	CTDD	30%	36 000 €
MOE/CT/SPS	10 000 €	DETR	30%	36 000 €
Imprévus	10 000 €	Autofinancement de la commune /EPCI	40%	48 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>120 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

➤ **ACCEPTE** la proposition du Président,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-22: MAISON FRANCE SERVICE – TRAVAUX BOURG LASTIC – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a été labellisé Maison France service pour ces 3 MSAP. Afin de pouvoir améliorer les conditions d'accès aux services des usagers des travaux sont à prévoir.

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

MAISON FRANCE SERVICES – BOURG LASTIC				
---------------------------------------	--	--	--	--

Coût du projet				
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	100 000 €	CTDD	30%	36 000 €
MOE/CT/SPS	10 000 €	DETR	30%	36 000 €
Imprévus	10 000 €	Autofinancement de la commune /EPCI	40%	48 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>120 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-24: ENFANCE JEUNESSE – MICRO CRECHE GIAT – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment afin d'accueillir une micro-crèche à Giat .

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

MICRO-CRECHE - GIAT				
Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	135 000 €	DETR	30%	48 300 €
Maitrise d'œuvre	12 500 €	CTDD	30%	48 300 €
Imprévus	13 500 €	LEADER	20%	32 200 €
		Autofinancement de la commune /EPCI	20%	32 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>161 000 €</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-25: HABITAT – LOGEMENTS GIAT – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'un bâtiment afin d'accueillir deux logements à Giat .

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

**LOGEMENTS - GIAT**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	120 000 €	DETR	30%	42 750 €
Maitrise d'œuvre /CT/SPS	12 500 €	CTDD	30%	42 750 €
Imprévus	10 000 €	LEADER	20%	28 500 €
		Autofinancement de la commune /EPCI	20%	28 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>142 500 €</b>

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

**2019-06-26: SANTE – ECOGRAPHE MAISON DE SANTE DE PONTGIBAUD – DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la création de la Maison de Santé de Pontgibaud. Afin de permettre le développement des activités de la structure, il propose d'acquérir un échographe.

Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous et déposer les dossiers de subventions correspondants :

**ECHOGRAPHE - MAISON DE SANTE PONTGIBAUD**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Matériel	40 500 €	CTDD	30%	15 150 €
Installation/ Aménagement	10 000 €	DETR	30%	15 150 €
		Autofinancement de la commune /EPCI	40%	20 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>50 500 €</b>

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition du Président,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.